



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

CC/vg

P.V. CULT 01

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015

Ordre du jour :

1. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- 6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- Examen du volet budgétaire de la Culture

2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, Mme Martine Mergen, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Laurent Zeimet
M. Henri Kox, rapporteur des projets de loi 6900 et 6901

Mme Maggy Nagel, Ministre de la Culture
M. Bob Krieps, M. Lux Eicher, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Serge Urbany, M. Claude Wiseler
M. Fernand Kartheiser, observateur

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. 6900 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État**

pour l'exercice 2016

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019

Madame la Ministre indique que le budget total du Ministère de la Culture s'élève à 118 millions d'euros (selon le projet de budget 2016) et affiche ainsi une augmentation de 3,43% par rapport au budget 2015. Les dépenses courantes augmentent de 4,14% tandis que les dépenses en capital baissent de 5%. Pour le détail des chiffres, il est renvoyé à la présentation annexée qui a été distribuée aux membres de la Commission en début de réunion.

1. Dépenses courantes

Les dépenses courantes du Ministère baissent de 1,17% par rapport au budget 2015.

Le total des articles 12 affiche une baisse d'environ 1,9 million d'euros qui s'explique de la façon suivante :

- L'article 12.001 « Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise » passe de 691.000 euros (budget 2015) à 89.000 euros (projet de budget 2016). Cette baisse s'explique par la fonctionnarisation des agents du LOD.
- L'article « frais d'experts et d'études » baisse de 270.000 à 210.000 euros. Or, dans le cadre du projet de loi sur l'archivage et du projet de loi relative à la protection du patrimoine, le Ministère de la Culture a insisté sur la nécessité de faire appel à des experts (de 4 à 5 experts) en charge de la réalisation de l'inventaire scientifique. Vu l'insuffisance du budget actuellement inscrit, le Ministère a demandé par courrier au Ministre des Finances à bénéficier d'un budget de 700.000 euros pour 2016, et de 500.000 pour les années 2017 et 2018, par voie d'amendement au budget.
- Les fouilles d'urgence ont été transférées dans un article à part, sous les services à gestion séparée. Dans le contexte du projet de loi relative au patrimoine, il a en effet été décidé de séparer, dans un premier temps d'un point de vue budgétaire, le Centre National de Recherche Archéologique (CNRA) du Musée national d'histoire et d'art Luxembourg (MNHA). A terme, le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) et le CNRA vont fusionner pour créer la future administration du patrimoine culturel.

La hausse du total des articles 32-43 de 2,42% est principalement due à :

- L'augmentation des subsides (art. 33.010) qui est néanmoins compensée par la baisse des conventions (art. 33.000), suite à la décision de remplacer un certain nombre de conventions par des subsides.
- La hausse de la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" (art. 41.016) vise à soutenir la politique d'acquisition du MUDAM et à rétablir la situation antérieure aux mesures d'économie.
- La participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg (TNL) (art.33.005) a été augmentée de quelque 200.000 euros en 2016 afin de permettre au TNL de rembourser sa dette. Dès 2017, la participation est baissée au niveau du budget 2015, à savoir 1,5 million d'euros.
- Au sujet de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC), il est précisé que le directeur par intérim a été chargé de restructurer l'association. Un business plan visant à assurer la viabilité de l'agence sera présenté courant décembre au Ministre

des Finances. La dette de l'ALAC sera partagée à parts égales entre la Ville de Luxembourg et le Ministère de la Culture.

Les dépenses courantes des services à gestion séparée augmentent de 10% (soit environ 5 millions d'euros) par rapport au budget 2015.

Cette hausse s'explique par les facteurs suivants :

- La décision précitée de transférer les fouilles d'urgence et de donner plus de flexibilité au CNRA.
- Le Centre national de l'audiovisuel (CNA), la Bibliothèque Nationale (BNL), les Archives Nationaux (ANL) et le Centre national de littérature (CNL) ont été dotés des moyens financiers nécessaires pour réaliser la numérisation de leurs collections.

2. Dépenses en capital

La baisse de 5% des dépenses en capital s'explique principalement par la fin des travaux de rénovation du Musée national d'histoire et d'art (MNHA) et du Musée national d'histoire naturelle et la baisse de la dotation du Fonds pour les monuments historiques.

En guise de conclusion, Madame la Ministre rappelle le rôle important de la culture dans la cohésion sociale tout en déplorant l'évolution du budget du Ministère de la Culture par rapport au budget de l'Etat (cf. graphiques P.2 de l'annexe) et la baisse constante de la part du budget du Ministère de la Culture dans le budget de l'Etat (0,87% en 2016). Il est primordial que le budget du Ministère de la Culture retrouve le niveau qu'il a connu avant la crise.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Au sujet de la Halle des Soufflantes à Belval, Madame la Ministre indique qu'en raison des problèmes de sécurité, le bâtiment a dû être complètement vidé et fermé. Le directeur du Fonds Belval s'est montré très ouvert pour mener une réflexion, avec le Ministère de la Culture, sur un concept global pour l'avenir de ce bâtiment. Cette réflexion est d'autant plus intéressante que le sud du Luxembourg pourrait accueillir en 2022 la «Capitale européenne de la culture» et ainsi mettre à profit le patrimoine industriel auquel appartient également la Halle des Soufflantes.
- Concernant la rénovation du Musée national de la Résistance, les travaux préparatoires suivent leur cours, et la Ville d'Esch-sur-Alzette, en tant que maître d'ouvrage, chargera un architecte de la réalisation du projet. A côté de la ville d'Esch-sur-Alzette et du Ministère de la Culture, l'Œuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte sera également associée au projet. Les modalités seront réglées par une convention à conclure entre les différentes parties. En outre, le Ministère de la Culture accompagne le projet avec un muséologue, chargé d'élaborer le concept muséologique du futur musée rénové.
- La baisse de la participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner (art. 33.029) qui s'élève à 201.000 euros, par rapport aux 271.000 euros inscrits au budget voté 2015, s'explique par le transfert du loyer dans la dotation du CCRN (Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster).
- La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace « Rotondes » (art. 33.035) passe de 1,45 million

d'euros (budget voté 2015) à 1,67 million d'euros (projet de budget 2016). Il a été convenu avec les responsables des « Rotondes » de faire le point après un an pour voir si cette participation couvre les frais de la nouvelle structure. La rénovation de la deuxième rotonde n'est pas à l'ordre du jour. Il est rappelé qu'il a été décidé de conserver l'enveloppe et d'implanter une structure selon le concept « box in box ».

- Il existe plusieurs projets accompagnés par différentes associations pour l'ancien site du « Carré Rotondes ». Ces associations, déjà partiellement soutenues par des conventions ou subsides, devront par ailleurs recourir au sponsoring ou au mécénat pour compléter leur financement. En ce qui concerne l'Ecole de la deuxième chance, des discussions sont en cours avec le Ministère de l'Education nationale.
- La hausse de la participation de l'Etat au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg (TNL) (art. 33.005) passe de 1,49 million d'euros (budget voté 2015) à 1,70 million d'euros (projet de budget 2016) et s'explique par le remboursement d'une dette dans le chef du TNL de 400.000 euros. Dès 2017, (et pour les années suivantes) la participation passera à 1,5 million d'euros, soit au niveau du budget voté 2015.
- Afin de réaliser des économies, il avait été décidé en 2014/2015 de fermer le Musée Draï Eechelen les lundis en plus de la fermeture hebdomadaire. Or, suite à des négociations difficiles avec les syndicats, il a été décidé de faire marche arrière. Des discussions sont actuellement en cours afin de prolonger l'ouverture du musée jusqu'à 19 heures.
- Le groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt d'un recentrage des activités dans le domaine de l'art contemporain a présenté récemment son rapport. Les travaux de réflexion et d'analyse suivent leur cours.
- Au sujet de la mission « culture à l'école », Madame la Ministre rappelle que, lors de la révision des conventions avec le secteur de la culture, un des critères analysés était notamment la collaboration entre l'association en question et les écoles. De nombreux projets visent à favoriser le contact entre les écoles et le monde de la culture, notamment par l'intégration de la culture à l'école et dans les programmes scolaires, la présence d'artistes et d'acteurs culturels à l'école ou encore les visites d'institutions culturelles. A titre d'exemples, on peut citer le Jugendpass, l'initiative « Jeunes publics » de la Philharmonie, les projets des « Rotondes » et de la Kulturfabrik.
- L'article 34.062 « Subsides aux particuliers pour activités culturelles » s'adresse à des artistes résidant au Luxembourg qui, sur demande, ont la possibilité de solliciter des aides pour couvrir des frais liés à leur activité artistique, par exemple des frais de déplacement pour une exposition personnelle à l'étranger.

2. Divers

Lors de la prochaine réunion de la Commission de la Culture, qui aura lieu le 1^{er} décembre 2015, les membres se verront présenter le projet de loi sur l'archivage et seront informés sur l'organisation des assises culturelles. Le projet de loi sur l'archivage sera déposé sous peu.

Les membres de la Commission expriment le souhait d'inviter à une réunion, début 2016, le directeur par intérim de l'ALAC afin de se voir présenter le « business plan ».

Le nouveau directeur du CNA sera nommé au cours du mois de novembre 2015.

Luxembourg, le 17 novembre 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président,
André Bauler

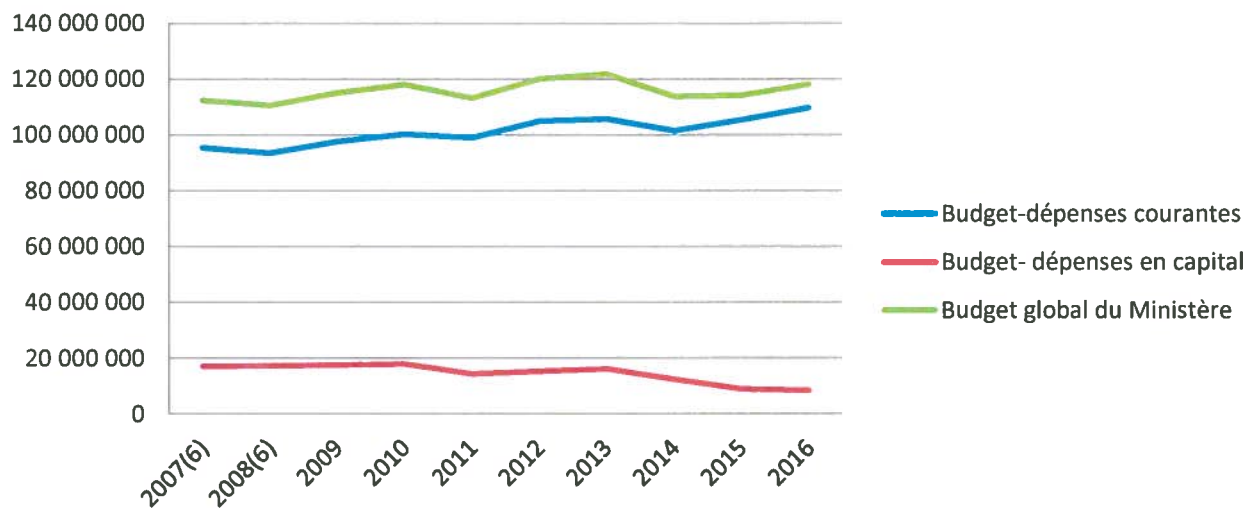
Annexe :

Présentation « Budget du Ministère de la Culture »

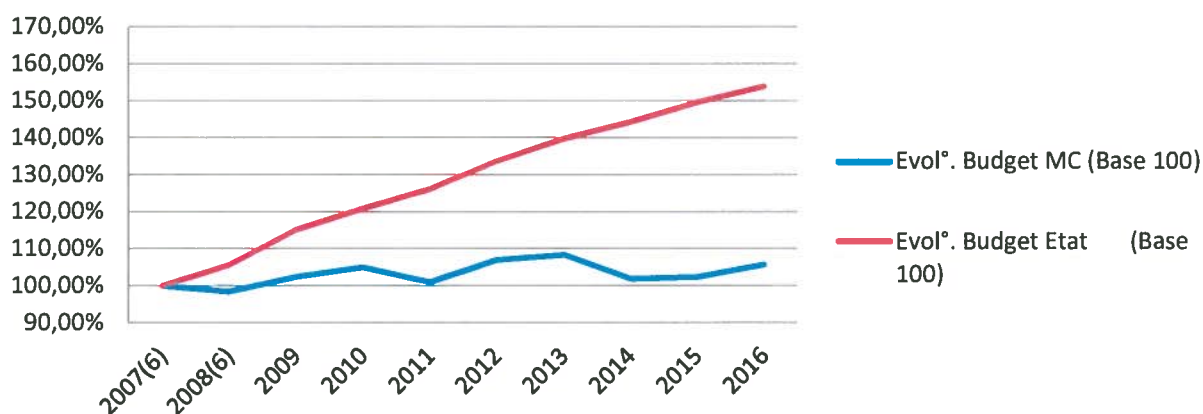
Budget du Ministère de la Culture

	2015	2016	Variation 2015/16	
I) BUDGET DES DEPENSES COURANTES				
A	Dépenses courantes du Ministère	55 367 863	54 719 625 -1,17%	-648 238
	Total articles 12	3 214 346	1 301 933 -59,50%	-1 912 413
	Total articles 32-43	52 153 517	53 417 692,00 2,42%	1 264 175,00
B	Dépenses courantes des SEGS et autres	50 045 312	55 052 779 10,01%	5 007 467
C=A+B	Total	105 413 175	109 772 404 4,14%	4 359 229
II) BUDGET DES DEPENSES EN CAPITAL				
D	Dépenses en capital - Ministère	8 114 715	7 963 750 -1,86%	-150 965
E	Dépenses en capital - SEGS et autres:	713 215	423 621 -40,60%	-289 594
F=E+D	Total	8 827 930	8 387 371 -5,0%	-440 559
0				
BUDGET TOTAL DU MINISTERE:				
	114 241 105	118 159 775	3 918 670 3,43%	

Budget du Ministère de la Culture



Evolution du budget du Ministère de la Culture par rapport au Budget de l'Etat



Part du budget du Ministère de la Culture dans le budget de l'Etat

